



AVIS – ATTRIBUTION MODULE N°10

PORTE DE PLAISANCE – SAINT-DENIS-D'OLERON

Après examen des dossiers de candidature par la commission dédiée, c'est la société « SAS GROUPE SAGALI RESTAURATION », représentée par Monsieur Fabien RABOISSON et Madame Salomé RABOISSON, qui a été retenue pour l'attribution du module n°10 situé sur la zone commerciale du Port de Saint-Denis-d'Oléron.

Une convention d'occupation temporaire du domaine public a été établie entre la Commune de Saint-Denis-d'Oléron et la société indiquant, entre autre, l'activité attendue : restauration.



AVIS – ATTRIBUTION MODULE N°2

PORT DE PLAISANCE – SAINT-DENIS-D'OLERON

Après examen des dossiers de candidature par la commission dédiée, c'est la société « LUMINA », représentée par SARL Chantier Naval Lumina, qui a été retenue pour l'attribution du module n°2 situé sur la zone commerciale du Port de Saint-Denis-d'Oléron.

Une convention d'occupation temporaire du domaine public a été établie entre la Commune de Saint-Denis-d'Oléron et la société indiquant, entre autre, l'activité attendue : d'un magasin d'accastillage.